



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/12/2024

AFFICHEE LE :

12/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 décembre 2024

L’an deux mil vingt quatre, le 18 décembre , à 19h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VAS-TEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

FINANCEMENT DU PROJET DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DES TILLEULS

DELIBERATION N° DELIB-2024-128

RAPPORTEE PAR : Madame Axelle MORINEAU

L'école élémentaire des Tilleuls sollicite une subvention pour un projet de séjour à Asnelles.

La Ville soutient cette initiative en mettant à disposition son bus sur une partie des trajets, l'autre étant assurée par le bus de Giberville.

De plus, la Ville versera des aides aux familles, par l'intermédiaire de la coopérative scolaire, en fonction des quotients familiaux. La prise en charge est progressive, de 6 à 53% du reste à charge des familles, selon la grille ci-dessous :

Quotient familial	% de prise en charge du coût famille
De 0 à 320 €	53 %
De 320,1 à 620 €	47 %
De 620,01 à 960 €	29 %
De 960,01 à 1200 €	15 %
De 1200,01 à 1500 €	6%

Le projet de l'école élémentaire des Tilleuls :

Classe de mer du lundi 23 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025 pour les CP et une classe de CE1/CE2 et du mercredi 25 juin 2025 au vendredi 27 juin 2025 pour une classe de CE1/CE2 et une classe de CE2.

Effectifs : 118 élèves, 5 enseignants et 7 parents accompagnateurs.

Après prise en compte de la participation de la coopérative scolaire, le reste à charge pour les parents serait de 150 € pour les trois jours.

Proposition de participation de la Ville :

Quotient familial	% de prise en charge du coût famille	Prise en charge par la Ville par tranche
De 0 à 320 €	53 %	79,50 euros
De 320,1 à 620 €	47 %	70,50 euros
De 620,01 à 960 €	29 %	43,50 euros
De 960,01 à 1200 €	15 %	22,50 euros
De 1200,01 à 1500 €	6%	9 euros

Le montant engagé pour la Ville est estimé à 1084,50 euros.

Considérant l'avis de la commission Enfance, Education jeunesse du 3 décembre 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** la maire à verser le montant des participations à la coopérative scolaire ; à charge pour l'école de faire payer les parents du reste à charge
- **D'INSCRIRE** la somme dédiée au budget primitif 2025

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	Nicolas BOHERE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 014-211404371-20241218-DELIB_2024_128-AR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET